INSECTICIDE

MOVENTO®

Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Bidon 5 L

Bidon 1 L

Bidon 5 L

Fiche d'identité

Composition :

Composants dangereux CLP
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
- masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Classification RAC : 23

Formulation : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 2110086

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : spirotetramat
Teneur : 100g/l, soit 9.55% (m/m)
Famille chimique : ketoenole
Mode d'action : Inhibition de la biosynthèse des lipides.

Description

MOVENTO est un insecticide de la famille des kétoénoles.
Le transport de MOVENTO dans la plante se produit de deux façons : par le xylème et par le phloème, ce qui lui permet de protéger aussi bien les feuilles matures que les jeunes feuilles développées après application, ainsi que les racines.
MOVENTO est efficace sur les premiers stades de développement des insectes piqueurs-suceurs, et présente une très bonne persistance d'action.
MOVENTO est une solution polyvalente dans la lutte contre les ravageurs.

Préparation

Préparation de la bouillie

Agiter le bidon avant usage, un phénomène de déphasage peut être observé qui n'altère en rien les propriétés du produit, puis verser directement MOVENTO, présenté sous forme de suspension concentrée dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau, le système d'agitation étant en marche. Compléter avec la quantité d'eau nécessaire tout en maintenant l'agitation.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges avec captane pouvant entrainer une baisse de persistance sont déconseillés. Appliquer de préférence le MOVENTO seul.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

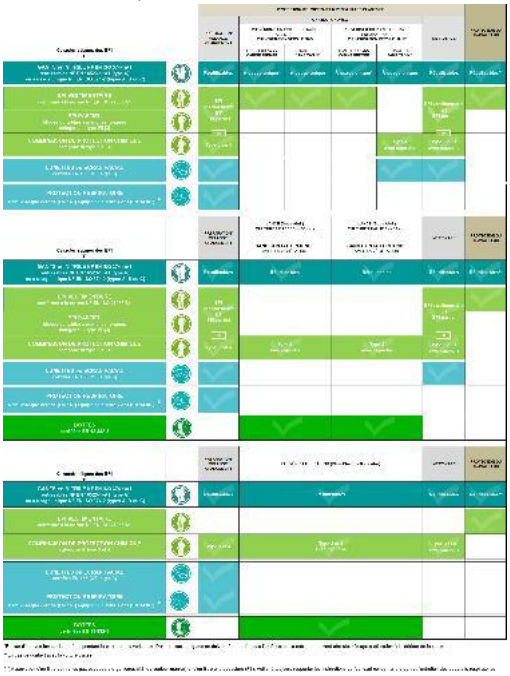

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Rendre inutilisable l'emballage.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait,Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Classes de danger

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.
EUH381 - Susceptible de provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH451 - Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau
EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement
Danger

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 - Pour protéger les arthropodes et les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
SPe8 - Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Pour les usages sous abri, peut porter atteinte à la faune auxiliaire. Eviter toute exposition inutile.

Délai de rentrée
48 heures après traitement.

Protection des personnes présentes et des résidents
Pour les usages sur fraisier, ananas, carotte, céleri-branche, cultures florales et plantes vertes, rosier, chicorées-production de racines, choux à inflorescence, choux feuillus, choux pommés, épinard, laitue et oignon, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
Pour les usages sur houblon cerisier, agrumes, arbres et arbustes, fruits à pépins, manguier, pêcher-abricotier et prunier, respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
Pour les usages sur « cassissier », respecter une distance d'au moins 5 mètres entre les buses du matériel de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
Se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires
SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux
S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec la peau
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion
Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : https://agro.bayer.fr/ et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement	-	-

Tableau des usages et doses autorisées

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles
2a. . Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

4. Plantes non-cibles
4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

6. Divers
6a. . Se référer aux autorisations dérogatoires en cours : https://agriculture.gouv.fr/produits-phytopharmaceutiques-autorisations-de-mise-sur-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours
https://www.bayer-agri.fr/produits/fiche/insecticides-movento

7. Riverains et personnes présentes
7a. . Respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
7b. . Respecter une distance d'au moins 10 m entre le dernier rang traité et :
- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
7c. . Respecter une distance d'au moins 5 m entre les buses du matériel de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Champ d'activité

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Les doses recommandées sont identiques aux doses homologuées.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Conditions d'utilisation:
Se référer aux autorisations dérogatoires en cours
: https://www.bayer-agri.fr/informations-agronomiques-et-actualites/par-cultures/arboricultures/bonnes-pratiques-et-reglementation/movento-usages-derogatoires-2026
INSERER FLASH CODE
Du fait de son mode d'action systémique, des conditions poussantes (température et hygrométrie) sont nécessaires à une bonne efficacité de MOVENTO. En conditions sèches, une irrigation sera recommandée avant l'application du produit. En période froide il faudra retarder l'utilisation de MOVENTO afin de l'appliquer en période poussante favorable à une croissance active. En arboriculture, une croissance active se caractérise par une augmentation du diamètre du fruit de 4 à 6 mm par semaine.
MOVENTO présente une très bonne sélectivité vis-à vis des arbres fruitiers, des cultures de salades et d'endives en production de racines et des cultures de choux. MOVENTO est classé neutre à moyennement toxique sur phytoseiidaes. Il est neutre sur les punaises prédatrices, les coccinelles, les parasitoïdes, les arachnides et les chrysopes.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de populations d'insectes résistants à la famille chimique utilisée, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de mêmes substances actives ou de mêmes familles chimiques. La présence d'individus résistants peut entraîner une réduction de l'efficacité, voire une inefficacité du produit dont l'usage est envisagé.
Pour limiter l'apparition de la résistance, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux observations des organisations professionnelles.

Classification IRAC

23 - Inhibition de la biosynthèse des lipides.

Application (matériel, pression)

Se référer aux autorisations dérogatoires en cours
: https://www.bayer-agri.fr/informations-agronomiques-et-actualites/par-cultures/arboricultures/bonnes-pratiques-et-reglementation/movento-usages-derogatoires-2026

Conditions du milieu

- Avant toute utilisation, éliminer de la parcelle les éventuelles adventices en floraison.

Mesures de protections des individus

MOVENTO®

Caractéristiques des EPI ▼	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :					PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :			NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE ; **PULVÉRISATION VERS LE BAS**		**PULVÉRISATEUR** PORTÉ OU TRAÎNÉ PNEUMATIQUE ; **PULVÉRISATION VERS LE HAUT**		
		TRACTEUR **AVEC CABINE FERMÉE**	TRACTEUR **SANS CABINE**	TRACTEUR **AVEC CABINE FERMÉE**	TRACTEUR **SANS CABINE**	
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel					EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)							
	ou					ou	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4	Type 3 ou 4				Type 4 avec capuche	Type 3 ou 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)							
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)							

Caractéristiques des EPI ▼	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	LANCE (Sous Abri) CULTURES BASSES (< 50 cm)	LANCE (Sous Abri) CULTURES HAUTES (> 50 cm)	NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		SANS CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	**SANS CONTACT INTENSE** AVEC LA VÉGÉTATION		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)					
	ou			ou	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4	Type 3 ou 4	Type 4 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 3 ou 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)					
BOTTES certifiées EN 13 832-3					

Caractéristiques des EPI ▼	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	PULVÉRISATEUR À DOS (Plein Champ / Sous Abri)	NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1				
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 et 4	Type 3 et 4	Type 3 et 4 avec capuche	Type 3 et 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)				
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)				
BOTTES certifiées EN 13 832-3				

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

MOVENTO®

Mentions légales

Movento® ¤ 100 g/l spirotetramat ¤ AMM n°2110086 ¤ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ¤ ® Marque déposée Bayer

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 ¤ Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ¤ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2 ¤ Perturbateur endocrinien pour la santé humaine, Catégorie 2 ¤ Très persistant et très mobile.

¤ ¤ ¤ Danger ¤ ¤ ¤ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ¤ H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus. ¤ EUH381 - Susceptible de provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain. ¤ H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ¤ EUH451 - Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau ¤ EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur https://agro.bayer.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Octobre 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)